



Sur facturation coulage chape et prestation non terminée

Par **LordSebus**, le **24/01/2015** à **10:58**

Bonjour

Lors de la construction de ma maison avec architecte et entreprises en corps d'état séparées. Un chapiste est intervenu sur la base d'un devis que nous avons accepté et signé bon pour travaux.

Ce devis comportait bien une clause de révision du prix dans le cas ou plus de chape liquide serait coulée.

Une fois la prestation terminée...il y a eu effectivement une surfacturation de 450€ du fait d'un surplus de matière utilisé par la chapiste. OK.

Sauf que il n'est jamais venu terminé sa prestation, à savoir le ponçage de le chape après séchage. Cette prestation était bien stipulée au devis.

J'ai donc refusé de payer le surplus.

La réception a été prononcée en présence de l'architecte et en l'absence de l'entreprise qui n'a pas souhaité venir. J'ai signé le PV avec réfaction en précisant sur l'annexe que la prestation n'était pas terminée.

Ce ponçage représente à peu près l'équivalent de 450€ en terme de main d'oeuvre.

Je reçois 5 mois après une mise en demeure de payer avec menace d'injonction de payer auprès du tribunal.

Comment me défendre ?

D'avance merci

Par **LordSebus**, le **27/01/2015** à **18:13**

Un petit coups de main ?